



**HAL**  
open science

## Accessibilité

Aline Alauzet, Gwenaëlle Raton

► **To cite this version:**

Aline Alauzet, Gwenaëlle Raton. Accessibilité. Dictionnaire pluriel de la marche en ville, 2021, pp.11-14. hal-03615015

**HAL Id: hal-03615015**

**<https://hal.science/hal-03615015>**

Submitted on 21 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **ACCESSIBILITÉ**     Projet de notice (Aline Alauzet et Gwenaëlle Raton – mars 2020)

Au sens premier du terme, l'accessibilité désigne le caractère de quelque chose auquel on peut accéder. Dans le domaine de la mobilité, la recherche s'intéresse particulièrement aux facteurs qui déterminent l'accès des individus aux lieux et aux aménités. Le concept d'accessibilité diffère selon qu'il est associé au champ disciplinaire de la géographie et de l'économie ou au champ thématique du handicap (la même distinction existe en anglais avec le terme « accessibility »). Les géographes et les économistes s'attachent à caractériser l'accessibilité « globale » d'un territoire, avec une approche de type macroscopique, alors que dans le champ du handicap, caractériser l'accessibilité d'un mode de transport, d'un lieu ou d'un service, consiste à déterminer dans quelle mesure les personnes handicapées y ont accès de la manière la plus autonome possible, avec une approche de type microscopique.

Appliquée au territoire, l'accessibilité peut être définie comme la plus ou moins grande facilité avec laquelle un lieu peut être atteint pour y effectuer une activité (L'Hostis, Conesa, 2010). L'intérêt de la notion d'accessibilité est notamment la mesure des disparités spatiales dans la couverture des besoins (par exemple les inégalités d'accès aux équipements de soin) en analysant l'ensemble des déplacements possibles dans une situation donnée. Ainsi, la notion se rapporte toujours au type de lieu à atteindre, autrement dit à quoi a-t-on accès en ce lieu ? Elle implique aussi une notion de mesure. Si on s'intéresse à l'accessibilité des villes, les géographes vont réaliser des mesures de distance entre tout point d'un espace délimité et la ville la plus proche. La distance se calcule : à vol d'oiseau, par la route, par rapport au temps ou selon la performance d'un système de transport ou la forme d'un réseau. Dans le cas de la marche, une distance réduite à un lieu ne garantit pas forcément un accès aisé, notamment lorsque des coupures urbaines nécessitent de longs contournements à pied.

Dans le champ du handicap, en recherche mais aussi pour les acteurs de terrain (associations de défense des droits des personnes handicapées, aménageurs, collectivités territoriales, bureaux d'étude, ...), la notion d'accessibilité a longtemps concerné avant tout l'accès aux transports, essentiellement pour les personnes en fauteuil roulant, et porté sur l'identification et la réduction des barrières physiques. Par la suite, la cible a été élargie à l'ensemble des handicaps (physique, sensoriel, mental, psychique, cognitif) et à tous les éléments de l'environnement : cadre de vie, lieux, services (dont les transports), biens et activités. En France, cet objectif a été énoncé par la loi sur le handicap de février 2005. Ainsi, si l'on se réfère à la définition interministérielle de l'accessibilité, (DIPH, 2006, p.19) la mise en accessibilité vise à permettre les déplacements des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans la plus grande autonomie possible. Elle implique l'élimination des barrières limitant les possibilités d'accès, quelle que soit leur nature. La loi de 2005 cible en effet l'accessibilité de toute la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie et l'aménagement des espaces publics, mais aussi les systèmes de transports et leur intermodalité et, de manière transversale à ces domaines, l'accessibilité de l'information. Un certain nombre de normes techniques indiquent comment mettre en œuvre cet objectif d'accessibilité : pour prendre le cas de la marche en ville, l'accessibilité des espaces (voirie, espaces publics, établissements recevant du public) peut se définir via des normes concernant les cheminements, notamment nature du revêtement du sol, dimensions des pentes, des ressauts et des bords de trottoir, contraste et repérage des passages pour piétons, limitation des obstacles, hauteur, largeur et contraste visuel des poteaux, signalétique. L'existence de ces normes est un progrès certain pour favoriser l'accessibilité des espaces pour tous (dans la mesure où elles sont appliquées) mais elles ne sont pas suffisantes. Car l'accessibilité d'un espace renvoie aussi à toutes les catégories de perception et d'interaction avec cet espace, qui en permettent l'usage par tous. En ce sens l'aménagement des espaces nécessite d'autres interventions s'appuyant sur une connaissance approfondie des besoins des utilisateurs dans leur diversité. La question de la prise en

Référence finale : Alauzet, A., Raton, G. (2021). Accessibilité. In K.-E. Demailly, J. Monnet, J. Scapino & S. Deraeve (Éd.), *Dictionnaire pluriel de la marche en ville* (Editions l'œil d'or, critiques & cités), pp.11-14.

compte de la diversité des utilisateurs renvoie également à la notion d'accessibilité universelle, obtenue en appliquant les principes de la conception universelle : celle-ci implique de concevoir tout produit, espace, service, environnement, dans un souci d'équité et d'inclusion, en offrant à tous les mêmes possibilités d'usage.

Les travaux des géographes sur l'accessibilité tendent à intégrer de plus en plus l'individu en analysant les caractéristiques des personnes qui veulent effectuer un déplacement (disponibilité en temps, en informations, adéquation de la temporalité et du coût de l'offre de déplacement) et en l'enrichissant de dimensions complémentaires : sociodémographiques, économiques, culturelles, etc. (Wixey et al., 2005 ; Querriau et al., 2004). Faisant écho aux fondamentaux de la notion dans le champ du handicap, l'inclusion sociale est aussi une dimension de l'accessibilité géographique, prenant en compte désormais la pénibilité du déplacement, la santé, les opportunités offertes ou les contraintes rencontrées en fonction de la situation sociale et économique et des capacités des individus (Geurs et Van Wee, 2004). Finalement, l'enjeu des travaux sur l'accessibilité est bien de se centrer sur les besoins des individus, à toutes les échelles. Dans cette optique, des travaux pluridisciplinaires intégrant toutes les dimensions de l'accessibilité seraient particulièrement pertinents.

## Références

DIPH, *Définition de l'accessibilité, une démarche interministérielle*. Rapport de la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées, Septembre 2006, 66 pages.

GEURS, K. T., Van WEE, B., 2004. Accessibility Evaluation of Land-Use and Transport Strategies: Review and Research Directions. *Journal of Transport Geography*. Vol. 12 (2), p.127–140. <https://doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2003.10.005>.

L'HOSTIS A., CONESA, A., 2010. Définir l'accessibilité intermodale. Arnaud Banos, Thomas Thévenin. *Systèmes de Transport Urbain*, Hermès, pp.24, 2010, IGAT. hal-00303439

QUERRIAU, X. et al., 2004, "Localisation optimale d'unités de soins dans un pays en voie de développement : analyse de sensibilité," *GéoProdig, portail d'information géographique*, consulté le 28 juin 2019, <http://geoprodig.cnrs.fr/items/show/201436>.

WIXEY, S., JONES, P., LUCAS, K., ALDRIDGE, M. (2005) Measuring accessibility as experienced by different socially disadvantaged groups. User needs literature review, EPSRC FIT Programme, Working paper n°1, 87 p.